

ASSEMBLEE GENERALE

JEUDI 27 JUIN 2019

Mmes : AUBERT Irène (CNIV), CHANEL Floriane (CNIV), DUFOUR Marie-Catherine (CIVB), FLOCH Claire (CNPC), FRANJUS-GUIGUES Dorothée, IMBERTI Marie-Henriette et ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV)

Mrs : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BARRIAT Paul-André (IVBD), BERNARD Michel (CNIV/Inter Rhône), BOURRIER Philippe (CIVR), BOVA Fabien (CIVB), CARRERE Michel (IVSO), DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire), EYMARD Brice (CIVP), FORGEAU Joël (Vin & Société), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), PERRIN Vincent (CIVC), PIRON Dominique (Inter Beaujolais), RIOU Christophe (IFV/CNIV), ROUMET Benoît (BIVC), SALIES Jean-Louis (CIVR), et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Invités : Madame GRAVEREAU Claire (KPMG), Messieurs CHAPOUTIER Michel (UMVIN), DIEBOLD Patrick (Contrôle général économique et financier), FARGES Bernard (CNAOC) et OZANAM Nicolas (UMVIN).

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du Cniv du 29 novembre 2018 est adopté à l'unanimité, et sans réserve.

I. PARTIE STATUTAIRE

1. EXAMEN DES COMPTES 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le trésorier du Cniv, Michel Bernard, présente aux membres de l'Assemblée générale les comptes de l'année 2018. Il attire leur attention sur le fait que le bilan contient de plus en plus d'avances et de réserves, d'abord en raison des produits constatés d'avance sur le Dépérissement, et ensuite à cause de l'aide communautaire sur le Salon de l'agriculture, et des fonds Sopexa.

Le Commissaire aux Comptes, Claire Gravereau, certifie les comptes 2018 et affirme qu'ils sont réguliers et sincères. L'Assemblée Générale les approuve à l'unanimité.

L'Assemblée générale décide :

1-L'utilisation de la somme de 31 082 euros, provenant de l'excédent Sopexa, dans le cadre du budget « Actions Communes ».

UTILISATION FONDS SOPEXA					
PRODUITS		UTILISATION 2018		PREVISIONS 2019	
FONDS SOPEXA	140 215,00 €	Etudes indicateurs économiques	8 442,00 €	Etudes indicateurs économiques	5 000,00 €
REPORT A NOUVEAU 2017	8 430,00 €	Indicateurs et transition écologique	0,00 €	Indicateurs et transition écologique	27 000,00 €
		Etude France	0,00 €	Etude France	55 000,00 €
		Communication	4 000,00 €	Communication	4 000,00 €
		Etudes juridiques	18 640,00 €	Etudes juridiques	0,00 €
		Séminaire	0,00 €	Séminaire	0,00 €
TOTAL PRODUITS	148 645,00 €	TOTAL UTILISATION 2018	31 082,00 €	TOTAL PREVISIONS 2019	91 000,00 €
DISPONIBLE	26 523,00 €				

2- L'affectation suivante :

Report à nouveau Fonctionnement/ Actions communes	15 000,00 €
Report à nouveau SIA	20 000,00 €
Report Déménagement	8 861,61 €
total	43 861,61 €

3. L'utilisation du disponible de 26 523 euros provenant des fonds Sopexa en complément du « report Déménagement » de 8 861,61 euros soit 35 484,61 euros en 2020.

4. L'affectation de l'excédent de 18 479 € sur la ligne « PANELS ET ACTIONS ETRANGERES » en report à nouveau sur la même ligne pour le budget 2019.

5. La validation de la décision du Conseil Exécutif du 21 mars 2019 qui autorise le remboursement des interprofessions sur leur participation au Pavillon des vins 2016, et valide l'affectation de l'excédent de 87 875, 90 au remboursement futur de l'avance sur subventions faite par les Interprofessions.

2. EXECUTION DU BUDGET 2019

Michel Bernard informe les membres de l'Assemblée générale de l'exécution normale du budget 2019, celui-ci ne nécessite donc pas d'ajustement.

3. PAVILLON DES VINS – SIA 2020

L'Assemblée Générale du Cniv valide à l'unanimité :

- Le dépôt auprès de FranceAgriMer d'un dossier de demande d'aide Promotion OCM marché intérieur d'un an (2020),
- Le budget prévisionnel de 356 309,50 € HT,
- L'affermissement de la tranche conditionnelle de l'appel d'offre, sous réserve que les conditions prévues soient remplies¹.

II. DOSSIERS EN COURS

1. LOI EGALIM ET RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Le Président Barillère fait état du comportement de l'Administration vis-à-vis de la filière.

Il rappelle que trois sujets inquiètent, d'une part pour la mise en œuvre du Plan de filière, et d'autre part pour la sauvegarde des pratiques existantes : la problématique de l'initiative du producteur, la contractualisation pluriannuelle, et le recours aux délais de paiement dérogatoires.

Il déplore la défaillance continuelle de l'État au service de notre filière, que ce soit sur le plan légal (Loi Egalim et Directive PCD), ou sur le plan financier (financement de la transition écologique).

L'Assemblée générale demande :

- l'envoi d'un courrier au ministre de l'Agriculture et au ministre de l'Economie, cosigné par la CNAOC, le CNIV et l'UMVIN.
- la formalisation d'un rendez-vous régulier avec l'Administration afin de traiter les points litigieux en cours.
- Une ligne de position à adopter dans le cadre des sollicitations qui se poursuivent auprès de la filière notamment sur la partie environnementale, consistant à suspendre toute relation avec les Pouvoirs publics en l'absence d'avancée concrète de leur part.
- la rédaction d'un mémorandum rendu public à la rentrée sur les problématiques issues de la Loi Egalim et l'absence d'accompagnement des Pouvoirs publics dans la mise en œuvre du Plan de filière.

2. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Dorothée Franjus-Guigues présente à l'Assemblée générale un point d'étape sur l'avancée de la réflexion sur la simplification administrative, et lui demande la validation d'un courrier destiné à informer l'Administration de l'état des travaux.

Il est précisé que si les délégations de service public sont possibles, il faut être attentif aux conséquences qu'une telle délégation impliquerait. De plus, assumer plus de charges suppose d'y consacrer plus de moyens, c'est donc une décision lourde dont il faut avoir conscience et qu'il faut anticiper.

¹ Pour rappel, le Cniv a lancé un appel d'offres en 2018 pour la réalisation du Pavillon des vins au Salon de l'agriculture pour les années 2019, 2020 et 2021. Pour les années conditionnelles, à savoir 2020 et 2021, une décision est prise d'affermir ou non le marché selon, notamment, l'obtention d'une subvention européenne.

L'Assemblée générale valide l'envoi d'un courrier à la DGDDI qui rappellera en particulier la nécessité pour la filière d'obtenir l'exhaustivité des données.

3. PLAN NATIONAL DU DEPERISSEMENT DU VIGNOBLE

Christophe Riou, Délégué du Plan déperissement, présente à l'Assemblée générale la feuille de route 2029/2020.

4. PLAN DE FILIERE VINS

i. Transition écologique

Christophe Riou présente à l'Assemblée générale les avancées de la Commission mixte IFV/Cniv sur la Transition écologique (Suivi de la démarche nationale et démarches de progrès régionales).

Face à la pression gouvernementale sur la mise en place d'indicateurs à l'échelle nationale, il est rappelé que la transition écologique ne pourra se faire que par des démarches régionales, ou d'entreprises tel que la certification HVE ou autres.

Il est également souligné qu'une problématique persiste entre l'agriculture biologique, les cahiers des charges et les démarches de certification, qui doivent être cohérentes et coordonnées.

ii. Démarche de progrès dans la région de Bordeaux

Marie-Catherine Dufour, Directrice du pôle technique du CIVB, présente à l'Assemblée générale la démarche collective de certification HVE mise en place au sein de l'Interprofession pour les opérateurs.

L'intérêt de cette démarche, qui est collective mais dont l'objectif est la certification individuelle des opérateurs, est la mise en commun des frais mais surtout les échanges sur les bonnes pratiques et le partage d'expérience.

iii. Indicateurs économiques

Marie-Henriette Imberti, chargée de l'animation du groupe de travail sur les indicateurs économiques, présente à l'Assemblée générale le résultat des travaux sur les indicateurs de création et de partage de la valeur. Trois méthodes de définition du chiffre d'affaires du vignoble sont explicitées : une méthode d'extrapolation des volumes et valeurs commercialisées, une méthode d'enquête auprès des opérateurs et enfin un recueil exhaustif des informations de commercialisation directement auprès des opérateurs. Seule la méthode via la connaissance exhaustive des informations issues du vignoble, permet de répondre à un objectif de pilotage économique.

iv. Mise en œuvre du Plan de filière en Val de Loire

Jean-Martin Dutour, Président de Inter Loire, présente la démarche d'appropriation du Plan de filière au niveau du Val de Loire, en partant de la réflexion menée depuis plusieurs années sur la structuration de l'Interprofession, et la mise en place de groupes impliquant fortement les professionnels sur les différents axes du Plan.

5. QUESTIONS DIVERSES

i. Courrier de la Commission européenne

Les membres de l'Assemblée générale sont informés que, suite à un rendez-vous avec le chef de l'Unité Vin de la Commission européenne, un courrier a été envoyé à son attention, avec pour interrogation les évolutions à attendre de l'application de la règle du 3+2 dans le cadre de la réforme de la PAC.

Une réponse a été adressée au Cniv le lendemain, précisant qu'il reviendrait aux Etats membres de définir les règles de mise en œuvre des programmes d'aide, et notamment celles sur la durée des projets, dans le respect des réglementations européennes. Une porte serait ainsi, ouverte sur la poursuite des actions sur les mêmes marchés.

Ce courrier répond en particulier à deux inquiétudes :

- Si les Programmes nationaux d'aide doivent toujours être validés par la Commission européenne, il reviendra aux Etats membres de définir les critères d'éligibilité et d'en justifier la pertinence, en particulier la durabilité des actions de promotion,
- Une plus grande liberté de définition donnée aux Etats membres permettra d'éviter les changements de règles a posteriori.

ii. Séminaire annuel économique FranceAgriMer/Cniv

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée générale qu'ils sont cordialement invités à participer au Séminaire économique du 11 juillet, organisé dans le cadre de la convention cadre entre FranceAgriMer et le Cniv.

iii. Organisation des réunions au Cniv

Une réflexion est en cours au sein du Cniv afin de réorganiser la fréquence et la durée des réunions, dans l'objectif d'en réduire le nombre tout en revoyant leur structuration et leur durée.

Le Président Barillère salue particulièrement Benoît Roumet, Directeur du BIVC, qui quittera ses fonctions à la fin de l'été après 25 ans. Il est remercié pour toutes ces années au service de la filière et sa fidélité pour les démarches collectives et nationales.
